

## **L'essentiel en quelques mots**

Les produits portant la marque SUISSE GARANTIE doivent

- être fabriqués et transformés en Suisse (y compris la Principauté du Liechtenstein, la zone franche de Genève et les zones frontalières assujetties à la législation suisse, dont le statut est réglé par traité)
- être obtenus sans recours à des plantes ou animaux génétiquement modifiés;
- provenir d'exploitations respectueuses de l'environnement

Les produits portant la marque SUISSE GARANTIE

- sont soumis à un contrôle strict tout au long de la filière

La marque SUISSE GARANTIE

- est soutenue par l'agriculture suisse
- renforce la confiance dans les denrées alimentaires suisses
- est gage d'une sécurité maximale pour les consommateurs